

(A)

(N° 19.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 1901.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1902.

(Voir les nos 4 et 40, session de 1901-1902, de la Chambre des Représentants ; 15, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président-Rapporteur ; HANREZ, Vice-Président ; ALLARD, BOËYÉ, MESENS, LE CLEF et RAEPSAET.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances et des Travaux publics a l'honneur de vous faire rapport sur le Projet de Loi relatif au Budget des Dotations.

Ce budget n'a donné lieu à aucune observation, sauf une déclaration de deux membres, contraire à la dotation de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre.

L'ensemble du Projet de Loi a été adopté à l'unanimité des membres présent.

Le Président-Rapporteur,
Chevalier DESCAMPS.